

# Mairie de Bas-en-Basset



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept juillet, le Conseil Municipal de BAS-en-BASSET, s'est réuni à 20 h 30 sous la Présidence de Guy JOLIVET, Maire.

Date de convocation : 10 juillet 2020

Convoqués : 27 membres

**Etaient présents :** Guy JOLIVET, Maire – Alain SAEZ, Christianne FAVIER, Alain MARTIN, Catherine BLANGARIN, Bernard GONTAUD, Emilie BLASSY, Adjoint – Brigitte NAVOGNE, René BORY, Alain GARMIER, Françoise GUILLOT, Catherine PHILIPPOT, Hervé SILBERMANN, Valérie BRUN, Valérie CURTIL, Cécile TISSOT, Stéphanie DESPREAUX, Philippe GESSEN, Nicolas BARTHELEMY, Sébastien MARGERIT, Cédric BANCEL, Paul BOURGIN-BAREL, Dominique DANIEL, Muriel LAHCEN, René BEAU, Franck BARDEL

**Absents représentés :** Dominique DUPUY (pouvoir à René BEAU)

**Autres absents :**

**Secrétaire de séance :** Cédric BANCEL

En début de séance, Monsieur Le Maire donne connaissance à l'assemblée de la démission de Madame Christine FOURNIER-CHOLLET en date du 8 juillet 2020 et de ce fait de l'entrée dans le Conseil Municipal du suivant sur la liste « Bâtir avec vous le Bas de demain », à savoir Monsieur René BEAU.

### **Délibération n° 2020-5-1 – DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Maire de la Commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur Le Maire les délégations suivantes :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux, et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales,
2. De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, soit 300.000 € unitaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal,
3. De prendre, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, soit 90.000 € H.T., toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

*Monsieur Paul BOURGIN-BAREL demande pourquoi 90.000 € H.T. Monsieur Le Maire que la somme de 90.000 € H.T. correspond au seuil réglementaire de consultation des marchés publics.*

4. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
5. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
6. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
7. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
8. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
9. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €,
10. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
11. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
12. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
13. D'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal, soit 100.000 €,
14. D'intenter, au nom de la Commune, les actions en justice et de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1.000 € pour les Communes de moins de 50.000 habitants,
15. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dès lors que le montant des dommages en cause n'excède pas 10.000 €,
16. De donner, en application de l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
17. De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même Code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
18. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base du montant autorisé par le Conseil Municipal, à savoir 300.000 € par an,



19. D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L 214-1 du Code de l'Urbanisme, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, soit 100.000 €, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du même Code,
20. D'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du Code de l'Urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles,
21. De prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune,
22. D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre, dont le montant ne dépasse pas 5.000 €,
23. De solliciter auprès de l'État, d'autres collectivités territoriales, ou d'autres partenaires institutionnels, l'attribution de subventions, étant précisé que la délégation est une délégation générale et concerne toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable, lorsque les crédits de l'opération sont inscrits au budget,
24. De procéder, pour les projets inférieurs ou égales à 200 m<sup>2</sup>, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux,
25. D'exercer au nom de la Commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation,

Le Conseil Municipal prend acte que, conformément à l'article L 2122-23 susvisé, Monsieur le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation, et précise que conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 susvisé, les décisions prises en application de la présente délégation pourront être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L 2122-18 du CGCT.

*Monsieur Paul BOURGIN-BAREL demande que soit rendu compte de l'exercice de cette délégation à chaque Conseil Municipal. Monsieur Le Maire lui répond que cela est prévu par les textes, tel qu'indiqué ci-dessus.*

Vote		
Nombre de votants		27
Nombre de suffrage exprimés		27
	Pour	27
	Contre	0
	Abstentions	0

### **Délibération n° 2020-5-2 – MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

*Monsieur Franck BARDEL et Monsieur Paul BOURGIN-BAREL font remarquer que certains adjoints ne sont pas responsables de Commission. Monsieur Le Maire lui indique les 6 adjoints ont en responsabilité les 6 pôles créés tels qu'indiqués ci-dessous. Monsieur Le Maire indique qu'il sera rajouté les responsables de pôles au compte-rendu.*

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire.

**DECIDE** la mise en place des Commissions Municipales suivantes, dans lesquelles Monsieur le Maire sera membre et Président de droit. Les Adjointes seront membres de droit.

<b>PÔLE</b>	<b>Responsable pôle</b>	<b>Commission</b>	<b>Responsable Commission</b>	<b>Nombre de membres</b>
<b>Ressources</b>	Alain SAEZ	Finances – Personnel	Alain SAEZ	7 maximum
<b>CTM Développement Durable</b>	Alain MARTIN	CTM Bâtiments	Alain MARTIN	7 maximum
		Développement Durable	Philippe GESSEN	7 maximum
<b>Travaux Réseaux Voirie</b>	Bernard GONTAUD	Travaux Réseaux- Voirie	Bernard GONTAUD	7 maximum
		Urbanisme	René BORY	7 maximum
<b>Enfance Jeunesse - Sport</b>	Emilie BLASSY	Associations sportives	Emilie BLASSY	7 maximum
		Ecoles – Cantine – Jeunesse	Valérie BRUN	7 maximum
<b>Solidarité</b>	Christianne FAVIER	Associations socioculturelles	Brigitte NAVOGNE	7 maximum
<b>Attractivité</b>	Catherine BLANGARIN	Camping – Piscine	Hervé SILBERMANN Alain GARMIER	7 maximum
		Communication	Nicolas BARTHELEMY	7 maximum
		Agriculture – Artisanat – Commerce et Industrie	Françoise GUILLOT	7 maximum

### **PÔLE RESSOURCES**

Responsable Alain SAEZ – 1<sup>er</sup> adjoint

- COMMISSION FINANCES-PERSONNEL

Membres : René BORY, Valérie BRUN, Valérie CURTIL, Cécile TISSOT, Muriel LAHCEN, Franck BARDEL

### **PÔLE CTM – DEVELOPPEMENT DURABLE – COMMISSION CTM-BÂTIMENTS**

Responsable Alain MARTIN, Adjoint

- COMMISSION CTM – Bâtiments – Responsable Alain MARTIN

Membres : Hervé SILBERMANN, Philippe GESSEN, Sébastien MARGERIT, Cédric BANCEL, Brigitte NAVOGNE, Dominique DUPUY

- COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE – Responsable Philippe GESSEN

Membres : Catherine PHILIPPOT, Valérie CURTIL, Stéphanie DESPREAUX, Cédric BANCEL, René BEAU

### **PÔLE TRAVAUX – RESEAUX – VOIRIE – Responsable : Bernard GONTAUD, Adjoint**

- COMMISSION TRAVAUX-RESEAUX-VOIRIE

Membres : René BORY, Hervé SILBERMANN, Valérie CURTIL, Cédric BANCEL, Dominique DANIEL, Franck BARDEL

### COMMISSION URBANISME - Responsable René BORY

Membres : Christianne FAVIER, Alain MARTIN, Bernard GONTAUD, Valérie BRUN, Paul BOURGIN-BAREL, Franck BARDEL



## **PÔLE ENFANCE – JEUNESSE – SPORTS**

Responsable : Emilie BLASSY, Adjointe

- COMMISSION ASSOCIATIONS SPORTIVES - Responsable Emilie BLASSY

Membres : Catherine PHILIPPOT, Valérie BRUN, Stéphanie DESPREAUX, Philippe GESSEN, Hervé SILBERMANN, René BEAU

- COMMISSION ECOLES – CANTINE – JEUNESSE - Responsable Valérie BRUN

Membres : Catherine PHILIPPOT, Stéphanie DESPREAUX, Philippe GESSEN, Nicolas BARTHELEMY, Dominique DUPUY

## **PÔLE SOLIDARITE –**

Responsable : Christianne FAVIER – Adjointe

- COMMISSION ASSOCIATION SOCIOCULTURELLES – Responsable Brigitte NAVOGNE

Membres : Catherine PHILIPPOT, Valérie CURTIL, Cécile TISSOT, Sébastien MARGERIT, Dominique DUPUY

## **PÔLE ATTRACTIVITE –**

Responsable Catherine BLANGARIN - Adjointe

- COMMISSION CAMPING-PISCINE – Responsable Hervé SILBERMANN et Alain GARMIER

Membres : Alain MARTIN, Stéphanie DESPREAUX, René BEAU

- COMMISSION COMMUNICATION – Responsable Nicolas BARTHELEMY

Membres : GUILLOT, Cécile TISSOT, Philippe GESSEN, Franck BARDEL

- COMMISSION AGRICULTURE-ARTISANAT-COMMERCE ET INDUSTRIES

Responsable : Françoise GUILLOT

Membres : Bernard GONTAUD, Brigitte NAVOGNE, Alain GARMIER, Paul BOURGIN-BAREL, René BEAU

Vote		
Nombre de votants	27	
Nombre de suffrage exprimés	27	
	Pour	24
	Contre	0
	Abstentions	3
		Paul BOURGIN-BAREL – Dominique DANIEL – Muriel LAHCEN

## **Délibération n° 2020-5-3 – FIXATIONS INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES**

*Monsieur Paul BOURGIN-BAREL s'étonne que les élus bénéficient d'une enveloppe conséquente d'indemnités et considère que celles-ci auraient pu être diminuées afin de préserver le budget. Monsieur Le Maire lui répond qu'il a mis en avant les élus en prise directe avec le personnel et que l'enveloppe globale n'a pas été augmentée mais répartie sur plus d'élus.*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L.2123-24 et R 2123-23,

Vu l'arrêté municipal donnant délégation aux Adjointes et Responsables de Commissions,

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code Général des collectivités territoriales fixe des taux maximums de l'enveloppe des indemnités par strate de commune et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées,

Considérant que la commune compte 4.432 habitants,

Considérant en outre que la commune est chef-lieu de canton,

Vu le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire (55 % de l'indice brut 1027) et du produit de 22 % de l'indice brut 1027 par le nombre d'adjoints, indemnité de 15 % pour chef-lieu de canton comprise, soit :

Maire 55 % de 3.889,40 € = 2.139,17 € + 320,88 (15 %) =	2.460,05 €
Adjoints 22 % de 3.889,40 € = 855,67 € + 128,35 € (15%) x 6 adjoints =	<u>5.904,12 €</u>
	8.364,17 €

### **DECIDE DE FIXER**

A compter du 3 juillet 2020, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus,

**L'indemnité du Maire** à 40,245 % de l'indice brut terminal de référence, laquelle indemnité sera majorée de l'indemnité de 15 % pour Commune chef-lieu de Canton, soit :  
40,245% de 3.889,40 € = 1.565,29 € + 234,79 € = **1.800,08 €**

### **En ce qui concerne les Adjoints et Responsables de Commissions**

**Monsieur Alain SAEZ, 1<sup>er</sup> Adjoint**, percevra 17,90 % de l'indice brut terminal de référence et majoré de 15 % pour Commune chef-lieu de Canton, soit :  
17,90 % de 3.889,40 € = (696,20 € + 104,43 €) = **800,63 €**

**Monsieur Alain MARTIN, Adjoint**, percevra 15,27 % de l'indice brut terminal de référence et majoré de 15 % pour Commune chef-lieu de Canton, soit :  
15,27% de 3.889,40 € = 593,91 € + 89,09 € = **683,00 €**

**Mesdames Catherine BLANGARIN, Christianne FAVIER, Emilie BLASSY et Monsieur Bernard GONTAUD, Adjoints**, percevront 14 % de l'indice brut terminal de référence et majoré de 15 % pour Commune chef-lieu de Canton, soit :  
14 % de 3.889,40 € = (544,52 € + 81,68 €) = **626,20 € x 4 = 2.504,80 €**

**Madame Valérie BRUN et Messieurs Philippe GESSEN, René BORY, Conseillers Municipaux Délégués**, percevront 8 % de l'indice brut terminal de référence, soit :  
9,20 % de 3.889,40 € = **357,82 € x 3 = 1.073,46€**

**Mesdames Brigitte NAVOGNE, Françoise GUILLOT et Messieurs Alain GARMIER, Hervé SILBERMANN, Nicolas BARTHELEMY, Conseillers Municipaux Délégués** percevront 7,70 % de l'indice brut terminal de référence, soit :  
7,70 % de 3.889,40 € = **299,48 € x 5 = 1.497,40 €**

**SOIT 1.800,08 € + 800,63 € + 683,00 € + 2.504,80 € + 1.073,46 € + 1.497,40 € = 8.359,37 €.**

*Madame Muriel LAHCEN demande pourquoi des différences et sur quels critères ont été réparties ces indemnités. Monsieur Le Maire rappelle qu'il a mis en avant les élus en prise directe avec le personnel et que l'enveloppe globale n'a pas été augmentée mais répartie sur plus d'élus.*



Vote		
Nombre de votants	27	
Nombre de suffrage exprimés	27	
Pour	24	Paul BOURGIN-BAREL – Dominique DANIEL – Muriel LAHCEN
Contre	3	
Abstentions	0	

### **Délibération n° 2020-5-4 – COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

*Monsieur Franck BARDEL demande s'il y a possibilité d'intégrer la liste. Monsieur Le Maire lui répond par la négative, le vote s'effectuant par liste et lui demande s'il a une liste à présenter. Monsieur Franck BARDEL lui indique que non.*

Entendu le rapport de Monsieur Le Maire,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la CAO est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même Code,

Vu les dispositions de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la CAO d'une commune de plus de 3.500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la CAO, à caractère permanent.

- La liste «Bien Vivre à Bas » présente :
  - o MM. & Mmes Alain SAEZ, Alain MARTIN, Bernard GONTAUD, Philippe GESSEN, Emilie BLASSY, membres titulaires
  - o MM. & Mmes Hervé SILBERMANN, Catherine BLANGARIN, Nicolas BARTHELEMY, Valérie CURTIL, René BORY, membres suppléants

Aucune autre liste ne se présente.

Messieurs Cédric BANCEL et Alain MARTIN sont nommés assesseurs. Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants : 27
- Suffrages exprimés : 22
- Nuls : 5

Sont ainsi déclarés élus :

MM. et Mmes Alain SAEZ, Alain MARTIN, Bernard GONTAUD, Philippe GESSEN, Emilie BLASSY, membres titulaires

MM. et Mmes Hervé SILBERMANN, Catherine BLANGARIN, Nicolas BARTHELEMY, Valérie CURTIL, René BORY, membres suppléants, pour faire partie, avec l'autorité habilitée à signer les marchés publics passés par la Commune, Président, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

**DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET ORGANISMES EXTERIEURS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE**

Le renouvellement du Conseil Municipal issu des élections municipales de juin 2020 entraîne un renouvellement général des instances délibérantes des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des Syndicats Intercommunaux ou Mixtes auxquels la Commune est adhérente. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DESIGNE :

- **Délibération n° 2020-5-5** – **DEUX délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut-Forez**

**Titulaires :**

Monsieur GONTAUD Bernard, Adjoint  
Monsieur MARTIN Alain, Adjoint

Vote			
Nombre de votants	27		
Nombre de suffrage exprimés	27		
	Pour	21	
	Contre	0	
	Abstentions	6	Paul BOURGIN-BAREL – Dominique DANIEL – Muriel LAHCEN – Dominique DUPUY – René BEAU – Franck BARDEL

- **Délibération n° 2020-5-6** – **DEUX délégués titulaires et DEUX délégués suppléants pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'Eau (S.Y.M.P.A.E.) dont la Commune de BAS-en-BASSET est adhérente.**

**Titulaires :**

Monsieur GONTAUD Bernard, Adjoint  
Monsieur SAEZ Alain, 1<sup>er</sup> adjoint

**Suppléants :**

Monsieur MARTIN Alain, Adjoint  
Monsieur BORY René, Conseiller Municipal

Vote			
Nombre de votants	27		
Nombre de suffrage exprimés	27		
	Pour	21	
	Contre	0	
	Abstentions	6	Paul BOURGIN-BAREL – Dominique DANIEL – Muriel LAHCEN – Dominique DUPUY – René BEAU – Franck BARDEL

- **Délibération n° 2020-5-7** - **TROIS délégués titulaires et TROIS délégués suppléants, pour la compétence EAU POTABLE d'une part, et UN délégué titulaire et UN délégué suppléant, pour la compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF d'autre part, pour siéger au Comité Syndical du Syndicat des Eaux Loire-Lignon (S.E.L.L.) dont la Commune de BAS-en-BASSET est adhérente.**

**COMPETENCE EAU POTABLE**

**Titulaires :**

Monsieur JOLIVET Guy, Maire  
Monsieur GONTAUD Bernard, Adjoint  
Monsieur Franck BARDEL, Conseiller Municipal



**Suppléants :**

Monsieur MARTIN Alain, Adjoint  
 Monsieur SAEZ Alain, 1<sup>er</sup> adjoint  
 Monsieur René BEAU, Conseiller Municipal

COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**Titulaire :**

Monsieur GESSEN Philippe, Conseiller Municipal

**Suppléant :**

Monsieur BANCEL Cédric, Conseiller Municipal

Vote	
Nombre de votants	27
Nombre de suffrage exprimés	27
Pour	27
Contre	0
Abstentions	3
Paul BOURGIN-BAREL – Dominique DANIEL – Muriel LAHCEN	

- **Délibération n° 2020-5-8 - DEUX délégués pour siéger au Secteur Intercommunal d’Energie auquel elle appartient.** Chaque secteur constituera ainsi un collège électoral et désignera, en son sein, les délégués au Comité du Syndicat Départemental, à raison d’un délégué titulaire et d’un délégué suppléant par tranche de 3 communes regroupées dans le Secteur concerné. La Commune de BAS-en-BASSET appartient au Secteur Intercommunal d’Energie de MONISTROL-sur-LOIRE.

Monsieur GESSEN Philippe, Conseiller Municipal  
 Monsieur MARTIN Alain, Adjoint

Vote	
Nombre de votants	27
Nombre de suffrage exprimés	27
Pour	23
Contre	0
Abstentions	4
Paul BOURGIN-BAREL – Dominique DANIEL – Muriel LAHCEN – Franck BARDEL	

- **Délibération n° 2020-5-10 - TROIS délégués titulaires et TROIS délégués suppléants pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Construction et de Gestion du Casernement de Gendarmerie de BAS-en-BASSET et de MONISTROL-sur-LOIRE (SIGEND).**

**Titulaires :**

Monsieur JOLIVET Guy, Maire  
 Monsieur SAEZ Alain, 1<sup>er</sup> adjoint  
 Monsieur BARTHELEMY Nicolas, Conseiller Municipal

**Suppléants :**

Madame GUILLOT Françoise, Conseillère Municipale  
 Monsieur BORY René, Conseiller Municipal  
 Madame FAVIER Christianne, Adjointe

Vote	
Nombre de votants	27
Nombre de suffrage exprimés	27
Pour	23
Contre	0
Abstentions	4
Paul BOURGIN-BAREL – Dominique DANIEL – Muriel LAHCEN – Franck BARDEL	

- **Délibération n° 2020-5-20** – UN délégué titulaire et UN délégué suppléant pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants (SICCDE).

**Titulaire**

Madame Christianne FAVIER, Adjointe

**Suppléant**

Madame BLANGARIN Catherine, Adjointe

Vote			
Nombre de votants	27		
Nombre de suffrage exprimés	27		
	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	3	Paul BOURGIN-BAREL – Dominique DANIEL – Muriel LAHCEN

- **Délibération n° 2020-5-13** - TROIS délégués pour siéger au Conseil d'Administration du Comité de Jumelage

Madame PHILIPPOT Catherine, Conseillère Municipale

Madame TISSOT Cécile, Conseillère Municipale

Monsieur MARTIN Alain, Adjoint

Vote			
Nombre de votants	27		
Nombre de suffrage exprimés	27		
	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	4	Paul BOURGIN-BAREL – Dominique DANIEL – Muriel LAHCEN – Franck BARDEL

- **Délibération n° 2020-5-14** – TROIS délégués pour siéger au Conseil d'Administration d'ANIBAL (Association Bas Loisirs)

Monsieur SILBERMANN Hervé, Conseiller Municipal

Monsieur MARGERIT Sébastien, Conseiller Municipal

Madame TISSOT Cécile, Conseillère Municipale

Vote			
Nombre de votants	27		
Nombre de suffrage exprimés	27		
	Pour	21	
	Contre	0	
	Abstentions	6	Paul BOURGIN-BAREL – Dominique DANIEL – Muriel LAHCEN – Dominique DUPUY – René BEAU – Franck BARDEL

- **Délibération n° 2020-5-18** – UN délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes. Ce délégué pourra s'il le souhaite faire acte de candidat au poste d'Administrateur de la Fédération.

Madame BLANGARIN Catherine, Adjointe

Vote			
Nombre de votants	27		
Nombre de suffrage exprimés	27		
	Pour	21	
	Contre	0	
	Abstentions	6	Paul BOURGIN-BAREL – Dominique DANIEL – Muriel LAHCEN – Dominique DUPUY – René BEAU – Franck BARDEL



- **Délibération n° 2020-5-21** - UN délégué au Club des Communes GR-GRP de la Haute-Loire, collège des membres associés composant le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre

Madame BLASSY Emilie, Adjointe

Vote			
Nombre de votants	27		
Nombre de suffrage exprimés	27		
	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	4	Paul BOURGIN-BAREL – Dominique DANIEL – Muriel LAHCEN – Franck BARDEL

- **Délibération n° 2020-5-22** - HUIT délégués au sein de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale.

Madame FAVIER Christianne, Adjointe  
 Madame DESPREAUX Stéphanie, Conseillère Municipale  
 Madame CURTIL Valérie, Conseillère Municipale  
 Monsieur BARTHELEMY Nicolas, Conseiller Municipal  
 Madame TISSOT Cécile, Conseillère Municipale  
 Monsieur SILBERMANN Hervé, Conseiller Municipal  
 Madame DUPUY Dominique, Conseillère Municipale  
 Monsieur BEAU René, Conseiller Municipal

Vote			
Nombre de votants	27		
Nombre de suffrage exprimés	27		
	Pour	24	
	Contre	0	
	Abstentions	3	Paul BOURGIN-BAREL – Dominique DANIEL – Muriel LAHCEN

- **Délibération n° 2020-5-9** – UN délégué au sein de l'Association Syndicale devant régir l'immeuble « Les Balcons d'Alcyon »

Monsieur BARTHELEMY Nicolas, Conseiller Municipal

Vote			
Nombre de votants	27		
Nombre de suffrage exprimés	27		
	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	4	Paul BOURGIN-BAREL – Dominique DANIEL – Muriel LAHCEN – Franck BARDEL

- **Délibération n° 2020-5-11** – UN délégué responsable de la Bibliothèque

Madame DESPREAUX Stéphanie, Conseillère Municipale

Vote			
Nombre de votants	27		
Nombre de suffrage exprimés	27		
	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	4	Paul BOURGIN-BAREL – Dominique DANIEL – Muriel LAHCEN – Franck BARDEL

- **Délibération n° 2020-5-12** – UN délégué à la Mission Locale d'Yssingeaux étant entendu que le Maire sera membre de droit

Madame DESPREAUX Stéphanie, Conseillère Municipale

Vote			
Nombre de votants	27		
Nombre de suffrage exprimés	27		
	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	4	Paul BOURGIN-BAREL – Dominique DANIEL – Muriel LAHCEN – Franck BARDEL

- **Délibération n° 2020-5-15** – UN délégué au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales

Madame BLASSY Emilie, Adjointe

Vote			
Nombre de votants	27		
Nombre de suffrage exprimés	27		
	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	4	Paul BOURGIN-BAREL – Dominique DANIEL – Muriel LAHCEN – Franck BARDEL

- **Délibération n° 2020-5-19** – DEUX membres au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite, Monsieur Le Maire étant membre de droit

Madame Christianne FAVIER, Adjointe  
Monsieur BORY René, Conseiller Municipal

Vote			
Nombre de votants	27		
Nombre de suffrage exprimés	27		
	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	4	Paul BOURGIN-BAREL – Dominique DANIEL – Muriel LAHCEN – Franck BARDEL

- **Délibération n° 2020-5-16** – Un Conseiller Municipal en charge des questions de défense

Madame GUILLOT Françoise, Conseillère Municipale

Vote			
Nombre de votants	27		
Nombre de suffrage exprimés	27		
	Pour	23	
	Contre	0	
	Abstentions	4	Paul BOURGIN-BAREL – Dominique DANIEL – Muriel LAHCEN – Franck BARDEL

- **Délibération n° 2020-5-17** – **ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Il prie le Conseil Municipal d'en délibérer. Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur Le Maire.



Vote		
Nombre de votants	27	
Nombre de suffrage exprimés	27	
Pour	27	
Contre	0	
Abstentions	0	

Délibération n° 2020-5-1 – Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire  
 Délibération n° 2020-5-2 – Mise en place des Commissions Municipales  
 Délibération n° 2020-5-3 – Indemnités de fonction des élus  
 Délibération n° 2020-5-4 – Composition de la Commission d'Appel d'Offres  
 Délibération n° 2020-5-5 – Désignation délégués SIAEP  
 Délibération n° 2020-5-6 – Désignation délégués SYMPAE  
 Délibération n° 2020-5-7 – Désignation délégués SELL  
 Délibération n° 2020-5-8 – Désignation délégués SIE43  
 Délibération n° 2020-5-9 – Désignation délégué BALCONS D'ALCYON  
 Délibération n° 2020-5-10 – Désignation délégués SIGEND  
 Délibération n° 2020-5-11 – Désignation responsable BIBLIOTHEQUE  
 Délibération n° 2020-5-12 – Désignation délégué MISSION LOCALE  
 Délibération n° 2020-5-13 – Désignation délégués COMITE DE JUMELAGE  
 Délibération n° 2020-5-14 – Désignation délégués ANIBAL  
 Délibération n° 2020-5-15 – Désignation délégué CNAS  
 Délibération n° 2020-5-16 – Nomination d'un conseiller municipal en charge des questions de défense  
 Délibération n° 2020-5-17 – Adoption du règlement intérieur  
 Délibération n° 2020-5-18 – Désignation délégué STATIONS VERTES  
 Délibération n° 2020-5-19 – Désignation représentants MAISON DE RETRAITE  
 Délibération n° 2020-5-20 – Désignation délégués SICCDE  
 Délibération n° 2020-5-21 – Désignation délégué COMITE RANDONNEE PEDESTRE  
 Délibération n° 2020-5-22 – Désignation délégués CCAS

L'ordre du jour est épuisé à 21 h 35.

*Monsieur Paul BOURGIN-BAREL demande qui sont les régisseurs du camping et de la piscine. Monsieur Alain SAEZ, 1<sup>er</sup> adjoint lui répond que le régisseur du camping est Madame Martine JOUSSERAND et que pour cette année il n'y a pas de régisseur pour la piscine vue que celle-ci n'ouvrira pas.*

*Il demande également où en est le recrutement d'un garde-champêtre. Monsieur Alain SAEZ, 1<sup>er</sup> adjoint, lui répond qu'une consultation est actuellement en cours en interne.*

*Monsieur Franck BARDEL interroge sur la Communauté de Communes et le vote du Président et des Vice-Présidents. Monsieur Le Maire lui indique les noms des élus dans l'ordre.*

*Monsieur Dominique DANIEL demande qui va s'occuper des diverses commissions de sécurité des bâtiments. Monsieur Le Maire lui répond qu'il s'agit de Monsieur Alain MARTIN.*

La séance est levée à 21 h 45.

Le Secrétaire,

Cédric BANCEL

*Bancel*

Le Maire,

Guy JOLIVET



